Rapport du Budget Primitif 2024

VILLE DE CHELLES

Un Budget primitif 2024 qui réaffirme les axes majeurs de la majorité municipale

Le budget primitif 2024 traduit les orientations budgétaires présentées dans le rapport d'orientations budgétaires début décembre :

- Aucune hausse des taux de fiscalité locale,
- Un niveau d'endettement encore en baisse,
- Une épargne stabilisée malgré des mesures salariales décidées par l'Etat qui viennent alourdir ses dépenses de fonctionnement,
- Un volume d'investissement en hausse (+1,4 M€), sans endettement supplémentaire,

En parallèle, compte tenu du contexte particulièrement dégradé et incertain, la municipalité engagera de nouvelles mesures d'économies pour :

- Préserver les services proposés aux Chellois,
- Poursuivre la réalisation des investissements à porter d'ici 2026 en faveur de la réussite scolaire, de la sécurité et de la préservation du cadre de vie, sans pour autant dégrader sa dette.

L'équilibre de la section de fonctionnement

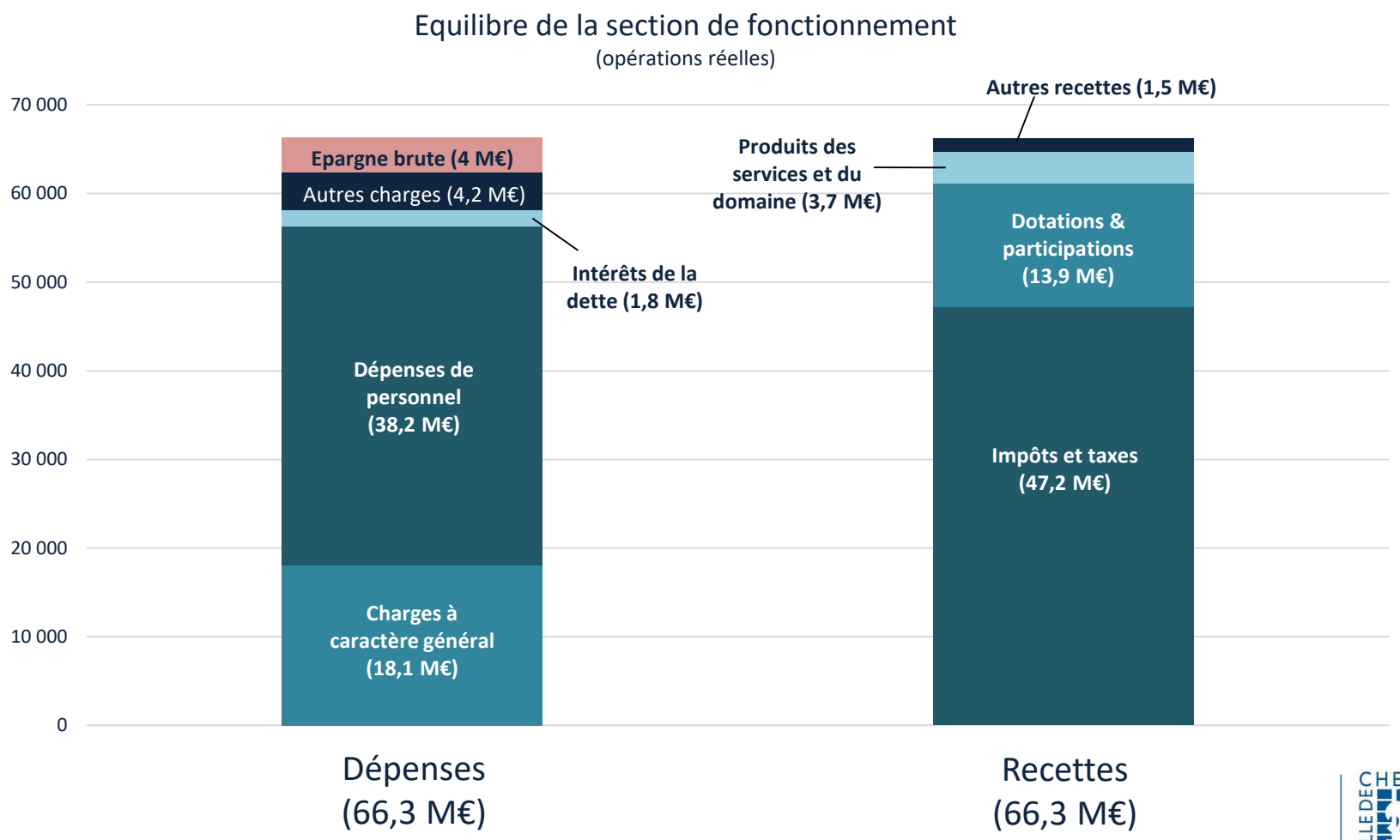

Les dépenses de fonctionnement du BP 2024

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€)	BP 2024	Evolution
Charges à caractère général (011)	18 058	+ 128
Charges de personnel (012)	38 220	+ 2 020
Atténuations de produits (014)	430	- 15
Autres charges de gestion (65)	3 668	+ 143
Charges financières (66)	1 800	+ 200
Charges exceptionnelles (67)	35	-
Dotation aux provisions (68)	100	+ 20
Total	**62 311**	**+ 2 496**

Des dépenses de fonctionnement à nouveau lourdement impactées par les contraintes externes

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 62,3 M€, soit une progression de + 2,5 M€ par rapport au budget précédent.

Cette progression est en grande partie liée aux mesures salariales décidées unilatéralement par l'Etat*, qui viennent alourdir la masse salariale de plus d'1 M€ au regard des prévisions de réalisation 2023. Le budget consacré à la masse salariale, qui avait déjà du être augmenté pour les mêmes raisons en fin d'année 2023 (+800 K€), progresse ainsi de 2 M€ de BP à BP.

Par ailleurs, l'inflation, qui tarde à refluer, continue de peser sur les dépenses courantes de la Ville (fluides, entretien des bâtiments, espaces publics et véhicules, fournitures, prestations). Toutefois, les mesures prises par la Ville, en particulier le plan de modernisation de l'éclairage public, devraient générer des économies dès 2024, contribuant à contenir la progression des charges à caractère général à +130 K€ seulement.

Les subventions aux associations sont maintenues et celle au CCAS est même augmentée (+120 K€) pour lui permettre de faire face également à l'accroissement de ses charges (augmentation des dépenses énergétiques, mesures salariales nationales, inflation, provisions pour gros travaux à réaliser sur les foyers Flamant et Trinquand).

Enfin, la remontée des taux d'intérêts fait progresser les charges financières (+ 200 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent ainsi de + 4,2% en 2024 pour atteindre 1 135 €/habitant, restant néanmoins très inférieures à la moyenne des communes de la strate**.

(*) Hausse du SMIC janvier/juillet 2023 (+135 K€) / Revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 (+255 K€) / attribution de 5 points d'indice supplémentaires aux fonctionnaires au 1er janvier 2024 (+410 K€) / revalorisation des grilles salariales des agents de catégorie C/B (+65 K€) / garantie individuelle du pouvoir d'achat (+55 K€) / prise en charge de 75 % du pass Navigo (+10 K€) / organisation des élections européennes (+75 K€)

(**) En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 587 €/hab (source : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/).

Les recettes de fonctionnement du BP 2024

Recettes réelles de fonctionnement (en K€)	BP 2024	Evolution
Produits des services (70)	3 657	+ 36
Impôts et taxes (73 et 731)*	47 203	+ 2 154
Dotations et subventions (74)	13 862	+ 213
Autres produits de gestion (75)	1 385	+ 45
Atténuations de charges (013)	60	+ 10
Produits exceptionnels (77)	0	-
Reprise de provisions (78)	100	+ 30
Total	**66 267**	**+ 2 487**

(*) Bien que la Ville n'augmentera pas ses taux de fiscalité locale en 2023, les bases fiscales seront, comme chaque année, revalorisées automatiquement sur l'évolution annuelle de l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé - IPCH) constatée en novembre 2023, qui devrait se situer entre +4% et +5%.

Une progression équivalente des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2024 atteignent 66,3 M€, soit une progression de + 2,5 M€ par rapport au budget précédent, équivalente à celle des dépenses.

Malgré un recul attendu des DMTO dans un contexte économique peu propice aux transactions immobilières, les produits fiscaux pourraient augmenter de plus de 2,1 M€, du fait de l'ajustement forfaitaire annuel sur l'inflation, qui devrait se situer entre +4% et +5%, la Ville n'augmentant par ailleurs pas ses taux en 2024.

La Loi de finances pour 2024 ayant par ailleurs confirmé que la DGF ne serait toujours pas indexée sur l'inflation, les prévisions de recettes ont donc été ajustées sur les montants réellement perçus en 2022, soit + 30 K€ par rapport au BP 2022.

Ainsi, avec 174 €/habitant, la DGF de la Ville de Chelles demeure sous-dotée (- 20 %) par rapport aux autres communes de la strate (217 €/habitant en 2022).

Les autres recettes (produits des services et du domaine) devraient par ailleurs progresser modérément (+80 K€).

Au final, les recettes réelles de fonctionnement, qui ne représentent que 1 207 €/habitant, très loin (- 30 %) derrière la moyenne des communes de la strate *, progressent ainsi de + 3,9% de BP à BP.

(*) En 2022, les recettes de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 730 €/hab (source : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/), soit 32 % de plus que la Ville de Chelles.

Une épargne préservée

Les recettes et dépenses de fonctionnement progressant de manière équivalente (+2,5 M€), l'épargne brute de la Ville se maintient à près de 4 M€.

L'épargne réelle constatée dans le compte de résultat définitif devrait toutefois être meilleure que l'épargne projetée au moment de la prévision budgétaire initiale, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

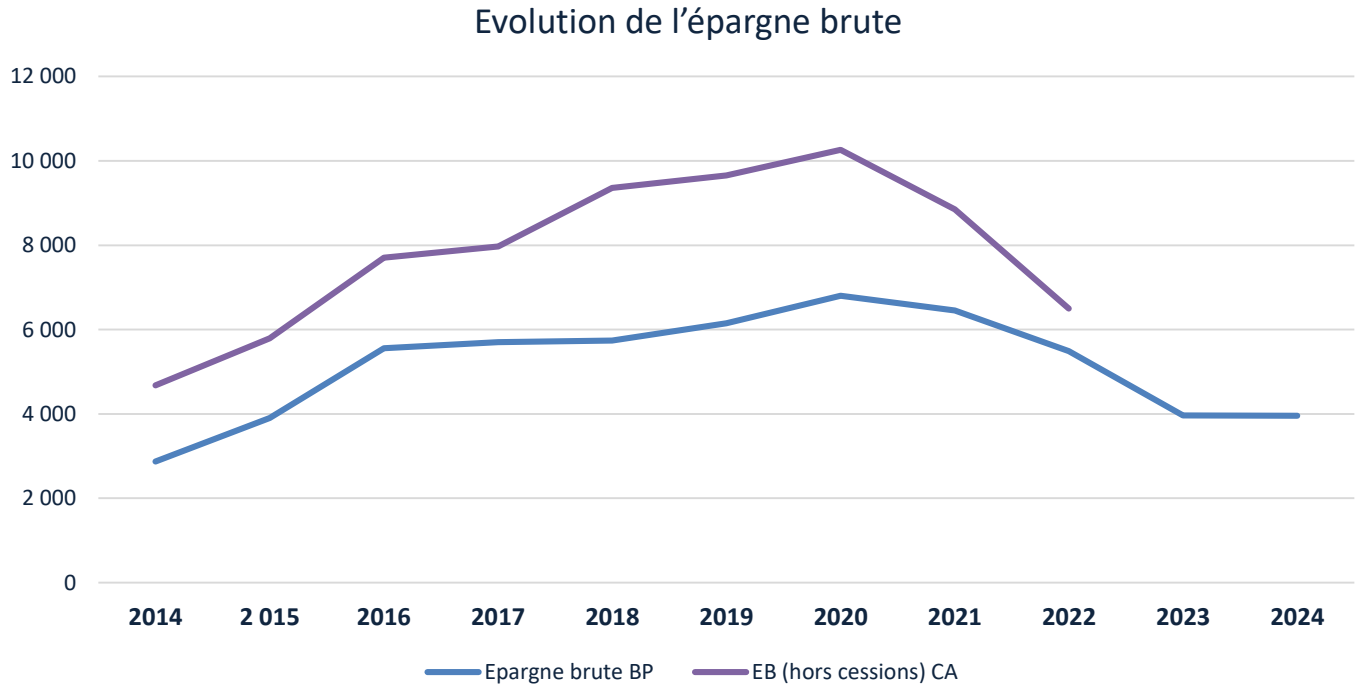

L'équilibre de la section d'investissement

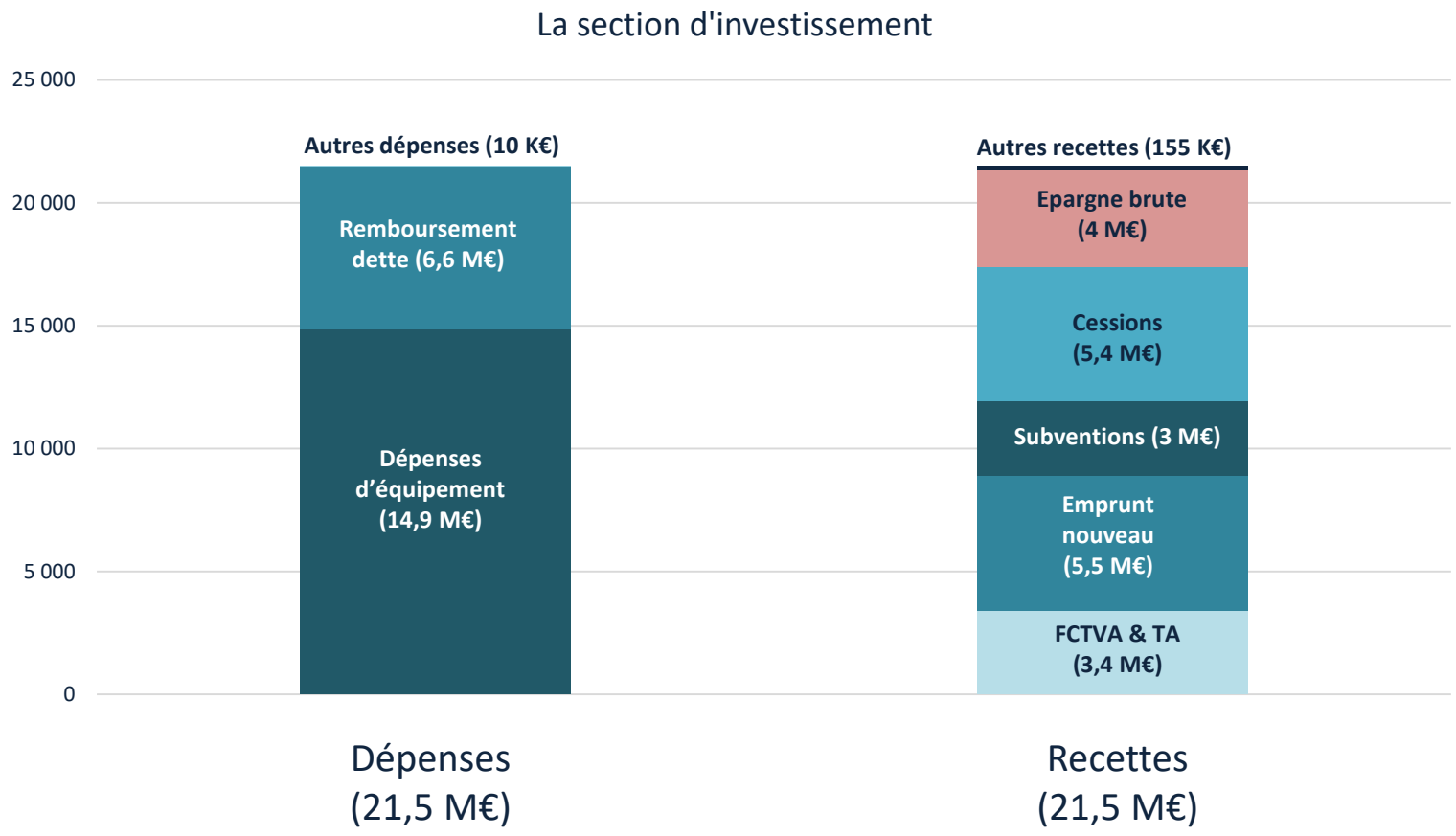

Des dépenses d'équipement qui progressent

Avec près de 15 M€ budgétés, la Ville **accroît en 2024 son programme d'investissement (+1,4 M€),** conforme aux principaux axes structurants du programme de la majorité (préservation du cadre de vie, renforcement de la sécurité, réussite scolaire) :

Les dépenses d'investissement du budget 2024	Montant (K€)
Rénovation énergétique de l'école Pasteur	1 200
Réhabilitation de la « Maison pour tous »	750
Plan de verdissement de la Ville (année 4/5)	210
Réhabilitation des allées du nouveau cimetière	250
Vidéo-protection (espaces publics et bâtiments)	400
Accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics (ADAP/PAVE)	200
Création terrains basket 3x3 / piste de pumptrack complexe sportif Maurice Baquet	490
Nouvel équipement de projection cinéma Cosmos	120
Acquisition nouvelle laveuse	200
Gros entretien et renouvellement de l'équipement des écoles et centres de loisirs	900
Gros entretien autres bâtiments et espaces publics	3 015
Renouvellement équipement tous services (matériel, licences informatiques…)	1 040
Provision acquisitions foncières & préemptions commerciales	100
Acquisition terrain relocalisation CTM	6 000
Total	**14 875**

VILLE DE CHELLES

Des dépenses d'équipement qui progressent

La réussite scolaire des jeunes Chellois sera à nouveau au cœur des priorités de ce nouveau budget, avec 1,2 M€ dédiés à la rénovation énergétique de l'école Pasteur, qui précédera celle de l'école Bickart en 2025. D'autre part, la Ville de Chelles maintiendra une enveloppe de près d'1 M€ dédiée aux travaux de gros entretien et de renouvellement de l'équipement de ses écoles et centres de loisirs.

Après la rénovation, en 2023, du skate-park et du gymnase Maurice Baquet, qui accueilleront l'entraînement des équipes lors des JO 2024, le complexe sportif Maurice Grouselle fera peau neuve en 2024 avec la création d'un terrain synthétique et d'une piste d'athlétisme à deux pas des nouveaux gymnases Alice Milliat et Marie-Amélie le Fur. Cette opération estimée à 2,1 M€ bénéficiera d'un financement du Département à hauteur de 700K€. La Ville se dotera également en 2024 de 6 terrains de basket 3x3 et d'une piste de pumptrack au complexe Maurice Baquet (0,5 M€) et d'un terrain multisports avenue de Liaubon (66 K€), ces deux opérations bénéficiant largement de financements croisés (Etat/Région/Département).

Au titre des équipements culturels, la relocalisation du musée Alfred Bonno débutera en 2024 pour s'achever en 2025. Cette opération estimée à 3 M€, qui bénéficie déjà d'une subvention départementale d'1 M€, pourrait également obtenir un soutien conséquent de la Région. Le cinéma municipal étoile Cosmos se verra quant à lui doté d'un tout nouveau projecteur laser, en grande partie financé par le CNC.

Du côté du cadre de vie, le plan de modernisation de l'éclairage public initié en 2023 s'achèvera en 2024, permettant ainsi de rapides économies de consommation d'énergie, tout en limitant l'empreinte énergétique de la Ville. En parallèle, les principales opérations de requalification de voiries se poursuivront (dernière tranche de l'Avenue de Sciences, rue Auguste Meunier,…) avec la mise en place de pistes cyclables pour encourager les mobilités douces. De nouveaux arbres seront plantés dans le cadre du grand plan Chelles Nature 2030, tandis que débuteront les travaux de réhabilitation du nouveau cimetière.

La Ville continuera d'étendre en 2024 son réseau de vidéo-protection avec l'implantation de 7 nouvelles caméras, et sa police municipale sera dotée de moyens et d'équipements renforcés.

La mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics se poursuivra également avec une enveloppe de 200 K€ consacrée au programme d'AD'AP et au PAVE.

Enfin, la Ville poursuivra, quant cela pourrait s'avérer nécessaire, sa politique de préemption de locaux commerciaux pour préserver l'offre commerciale en centre-ville.

Le financement des investissements

Au delà de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, la Ville financera ses investissements en 2024 par :

- La récupération, via le FCTVA, de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022 (2,9 M€),
- La taxe d'aménagement (0,5 M€),
- Les subventions obtenues auprès de ses partenaires institutionnels : Etat, Région, Département… (3 M€),
- Les cessions immobilières attendues : terrain « Marcombe », pavillon avenue Claude Bernard (5,5 M€).

Compte tenu de ces financements attendus, le besoin de financement des investissements 2024 à couvrir par la souscription d'emprunt nouveau est estimé à 5,5 M€, soit 1,1 M€ de moins que le stock de dette que la Ville remboursera en 2024 (6,6 M€).

La Ville continuera donc à se désendetter en 2024.

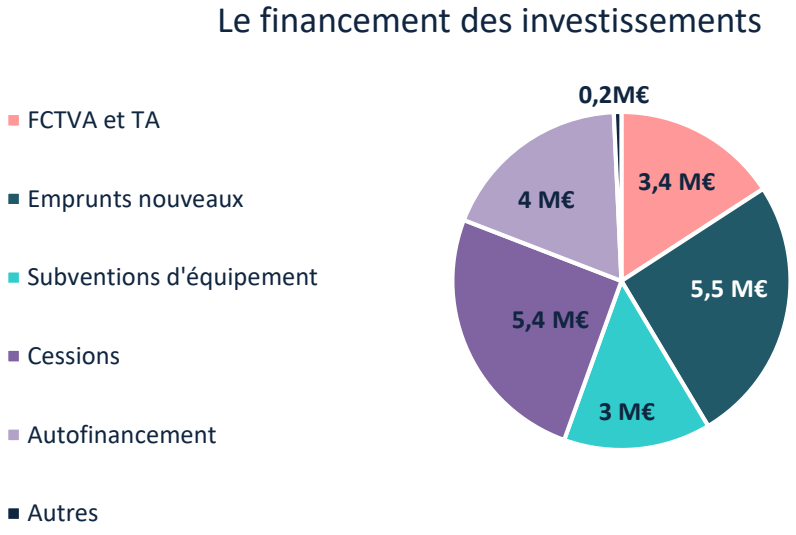

Le désendettement se poursuivra en 2024

Le remboursement du capital de la dette est projeté à 6,6 M€, soit 1,1 M€ de plus que le montant des emprunts nouveaux à souscrire (5,5 M€).

La Ville poursuivra ainsi en 2024 le désendettement initié en 2014, qui a vu sa dette ramenée de près de 75 M€ à moins de 58 M€ fin 2023, **soit plus de 17 M€ de désendettement**.

Avec son dernier emprunt de 5,5 M€ souscrit en 2023 auprès de l'AFL à taux fixe, la Ville, qui ne détient plus aucun produit structuré, sécurise encore un peu plus son portefeuille de dette, qui comporte désormais près de 82 % de taux fixe avec des emprunts classés en totalité 1A, « produits non risqués », selon la charte de bonne conduite « Gissler ».

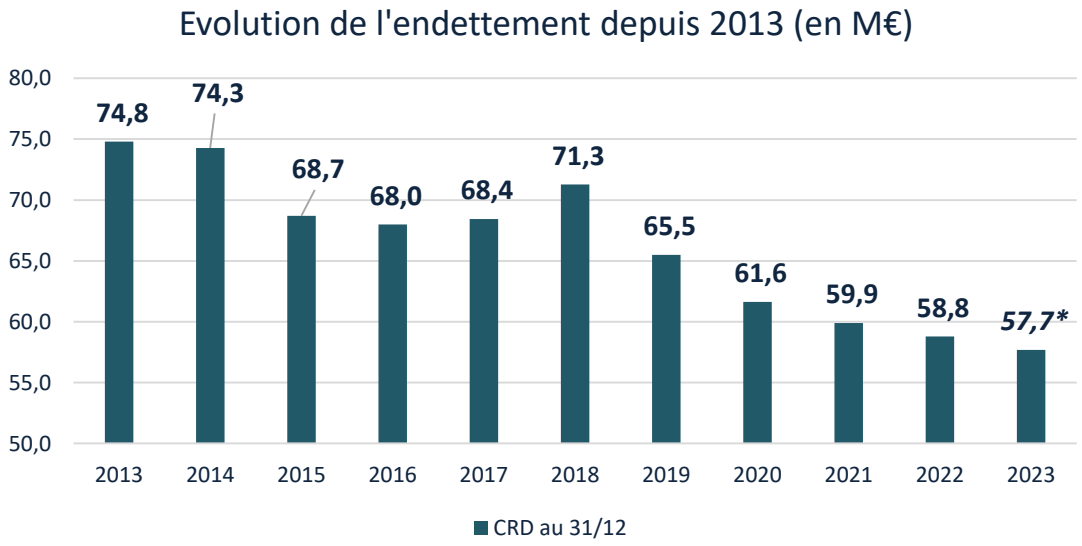

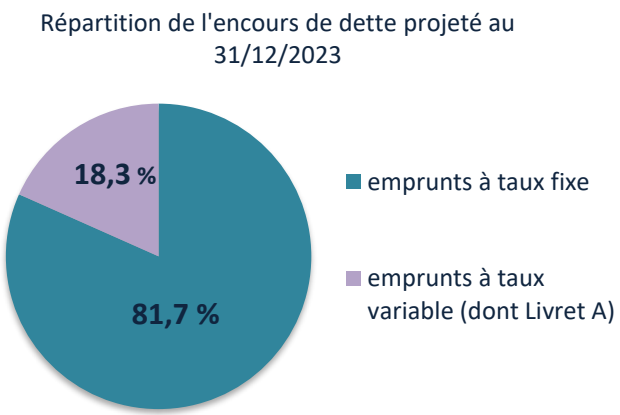

(*) Projection intégrant les emprunts souscrits en n-1 non encore consolidés

Une remontée des taux d'intérêts qui fait progresser les charges financières

Malgré la poursuite du désendettement, la remontée rapide des taux d'intérêts depuis 2022 fait logiquement progresser à nouveau les charges financières en 2024 (+200 K€), qui devraient s'établir, en fonction de l'évolution des taux et du rythme de consolidation du nouvel emprunt souscrit en 2023, légèrement en deça d'1,8 M€.

La Ville s'est toutefois largement protégée face à ce risque de renchérissement de sa dette en réorientant progressivement son portefeuille de dette vers du taux fixe (82% de l'encours).

Le taux moyen de la dette de la Ville (3,04% au 31/12/2023) progresse légèrement pour les mêmes raisons.

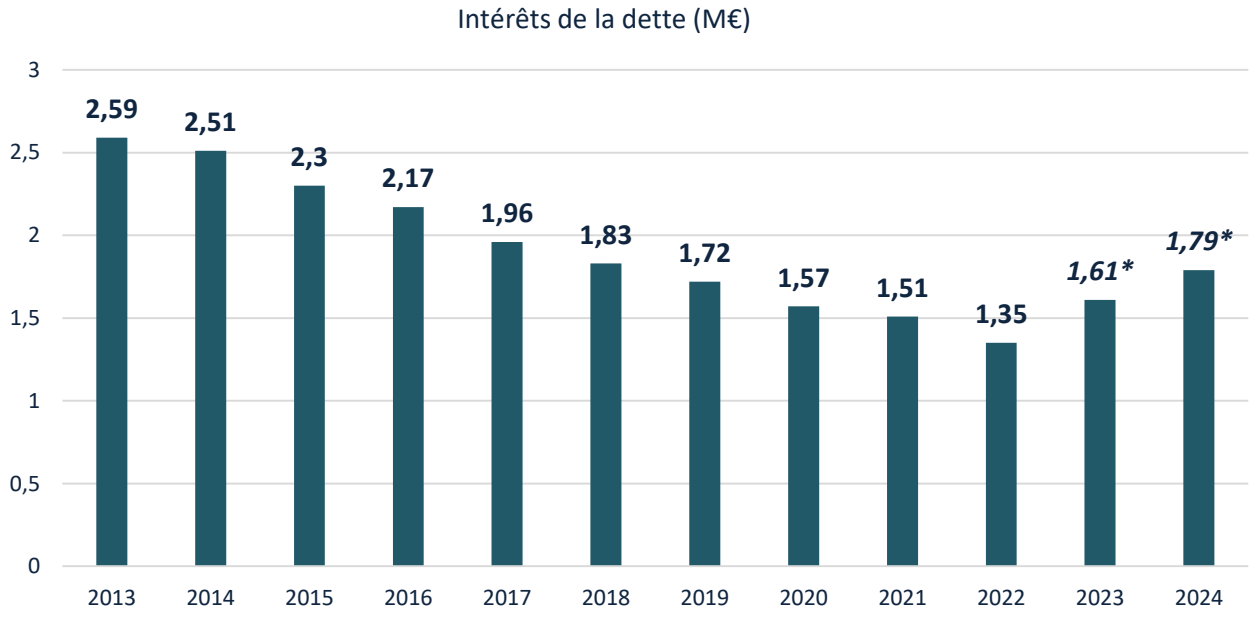

(*) Estimations

Conclusion

La politique volontariste menée par la municipalité depuis 2014 aura permis de redresser structurellement les équilibres financiers de la Ville (réduction d'un quart de la dette, maîtrise des dépenses de fonctionnement, épargne positive).

Toutefois, le contexte fortement inflationniste depuis 2022, associé aux mesures nationales qui pèsent lourdement sur la masse salariale, sont venus réduire considérablement l'épargne de la Ville.

Dans ce contexte particulièrement dégradé et incertain, la municipalité propose un budget 2024 à la fois prudent et volontariste, **sans augmenter les impôts et tout en continuant de se désendetter**.

Elle engagera en parallèle un nouveau plan d'économies, afin de continuer de maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour préserver sa capacité de financement d'investissements recentrés sur la poursuite des projets déjà lancés, ceux permettant de réduire à la fois son empreinte énergétique et ses dépenses courantes ou encore ceux qui sont largement subventionnés.

En 2024, grâce également à des recettes d'investissement conséquentes (subventions, cessions, FCTVA), elle finance un programme d'investissement de près de 15 M€, en réaffirmant ses priorités (réussite scolaire, sécurité et cadre de vie), portant ainsi à 80 M€ le volume des dépenses d'équipement projetées entre 2023 et 2027.

Glossaire

- ADAP : Agendas D'Accessibilité Programmés
- AFL : Agence France Locale
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CNC : Centre National du Cinéma et de l'image animée
- CRD : Capitale Restant Dû
- CTM : Centre Technique Municipal
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
- IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
- LPFP : Loi de Programmation des Finances Publiques
- PAVE : Plan d'Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics
- PLF : Projet de Loi de Finances
- PPI : Plan Pluriannuel d'Investissements
- SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
- TA : Taxe d'Aménagement